

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 24 NOV. 2022

portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur compétent pour les scrutins relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 813-8-1 et R. 813-72-1 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 89-406 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural, notamment son article 55-1 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 portant institution et composition des comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs sous tutelle principale ou partagée du ministère en charge de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 portant institution et composition des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2022 modifié relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances de dialogue social du ministère chargé de l'agriculture et de certains établissements publics qui lui sont rattachés pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022, notamment son article 8,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du bureau de vote électronique centralisateur mentionné à l'article 8 de l'arrêté du 11 octobre 2022 susvisé est fixée conformément au tableau ci-après :

Qualité	Identité	Organisation syndicale
Président	M. MAIRE Xavier	Sans objet
Secrétaire	M. MAURER Luc	Sans objet
Assesseur	M. CAMPOS SUAREZ Williams	Sans objet
Délégué de liste titulaire	Mme PINARD Annick	Alliance du Trèfle
Délégué de liste suppléant	M. LAPOTRE Olivier	Alliance du Trèfle
Délégué de liste titulaire	Mme LAUGRAUD Béatrice	CAP CCP unis pour tous
Délégué de liste suppléant	M. MOINARD Jacques	CAP CCP unis pour tous
Délégué de liste titulaire	Mme REVEL Laure	CFDT (SPAgrri - SGEN)
Délégué de liste suppléant	Mme CLARENC Stéphanie	CFDT (SPAgrri - SGEN)
Délégué de liste titulaire	Pas de représentant	CFDT-Alliance du Trèfle
Délégué de liste suppléant	Pas de représentant	CFDT-Alliance du Trèfle
Délégué de liste titulaire	M. DANIEL Jean-Philippe	CGT-FSU hors FAM
Délégué de liste suppléant	Mme DUBAIS Stéphanie	CGT-FSU hors FAM
Délégué de liste titulaire	M. SANTOUL Olivier	CGT-FSU pour FAM
Délégué de liste suppléant	Mme ZINETTI Brigitte	CGT-FSU pour FAM
Délégué de liste titulaire	M. VAUCOULEUR Thomas	CGT Agri
Délégué de liste suppléant	M. JACOB Thierry	CGT Agri
Délégué de liste titulaire	Pas de représentant	EFA-CGC CFTC-MAE
Délégué de liste suppléant	Pas de représentant	EFA-CGC CFTC-MAE
Délégué de liste titulaire	M. CARDON Fabrice	L'Elan commun (CGT-FSU-SUD)
Délégué de liste suppléant	M. VOISIN Gaël	L'Elan commun (CGT-FSU-SUD)
Délégué de liste titulaire	M. HASTOY Serge	Fep-CFDT
Délégué de liste suppléant	M. JEFFROY André	Fep-CFDT
Délégué de liste titulaire	M. ELEOUET Thierry	FO Agriculture
Délégué de liste suppléant	Mme BAHRI Hadda	FO Agriculture
Délégué de liste titulaire	Mme DUPAS Fabienne	FSU
Délégué de liste suppléant	Pas de représentant	FSU

Délégué de liste titulaire	Pas de représentant	SAPSA-CFDT
Délégué de liste suppléant	Pas de représentant	SAPSA-CFDT
Délégué de liste titulaire	M. PRUDET Stéphane	SNEC-CFTC
Délégué de liste suppléant	Mme CLAVERIE TICO Estelle	SNEC-CFTC
Délégué de liste titulaire	M. SMAGGHE Damien	SNEIP-CGT
Délégué de liste suppléant	Mme GUILLAUME Laurence	SNEIP-CGT
Délégué de liste titulaire	Mme COTTON LOCQUET Carole	SPELC
Délégué de liste suppléant	M. PARIS Jean-Christophe	SPELC
Délégué de liste titulaire	M. ALBERTINI Claude	Sindicatu di i travagliadori corsi – STC
Délégué de liste suppléant	Mme DE MEYER Marie- Dominique	Sindicatu di i travagliadori corsi – STC
Délégué de liste titulaire	M. PAPAY Philippe	UnIPEF
Délégué de liste suppléant	M. LUCAS Philippe	UnIPEF
Délégué de liste titulaire	Mme HARNICHARD Martine	UNSA Fonction publique
Délégué de liste suppléant	M. DEVEAUD Manuel	UNSA Fonction publique

Article 2

Le bureau de vote électronique centralisateur sera installé le mercredi 30 novembre 2022 à 15 heures au service des ressources humaines, 78 rue de Varenne, 75 007 Paris, en vue de procéder au scellement de l'urne électronique.

A compter de son installation, le bureau de vote électronique centralisateur sera ouvert jusqu'à la clôture du dépouillement et signature de son procès-verbal le 8 décembre 2022.

Article 3

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 11 octobre 2022 précité, un tirage au sort sera organisé sous l'autorité du président du bureau de vote lors de la cérémonie d'installation du bureau de vote électronique centralisateur pour répartir les huit clés de chiffrement parmi les seize délégués titulaires.

Les délégués titulaires ayant été tirés au sort se voient remettre une clé USB en vue de participer aux opérations de scellement. Il en va de même du président et du secrétaire du bureau de vote.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le **24 NOV. 2022**

Pour le ministre et par délégation :

**XAVIER
MAIRE ID**

Signature
numérique de
XAVIER MAIRE ID
Date : 2022.11.24
10:20:30 +01'00'